

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 16 Janvier

## EN ALSACE-LORRAINE

Deux élections complémentaires au Reichstag viennent d'avoir lieu en Alsace-Lorraine, et les deux candidats de l'union des indigènes, MM. Pierson, à Metz et Charton, à Thionville, ont été élus contre leurs concurrents.

On ne peut qu'admirer l'attitude résignée, mais ferme de nos frères annexés, devant le régime de compression qui leur est imposé. Dans les deux élections qui viennent d'avoir lieu, aucun immigré ne s'est mis sur les rangs, ce qui prouve que la germanisation est loin encore d'être un fait accompli.

Les candidats socialistes font des progrès croissants en Lorraine et chaque nouvelle élection voit le nombre de leurs partisans augmenter. Ce n'est pas que les principes socialistes pénètrent davantage au sein des populations, mais les votants trouvent là un moyen de protestation contre les vexations qu'ils ont à subir et ils s'en servent avec empressement. Il est incontestable que les socialistes en bénéficient et se trouvent encouragés dans leur propagande.

Les nouveaux députés iront siéger à Berlin et s'associeront aux deux motions présentées par leurs collègues du groupe alsacien-lorrain.

La première a trait à la réforme du mode d'élection des députés du Landesansschuss et demande que ceux-ci soient nommés par le suffrage universel direct. Cette réforme est demandée par l'opinion publique. Le Parlement d'Alsace-Lorraine, tel qu'il est composé actuellement, ne possède pas l'indépendance nécessaire vis-à-vis du gouvernement qui exerce une trop grande influence sur les élections au second degré et qui fait entrer des fonctionnaires à la délégation au point de la transformer, dans un avenir rapproché, en un aréopage de Kreis-

directeurs. Le gouvernement étouffe les velléités d'opposition qu'il rencontre encore chez quelques rares députés, par des faveurs qui sont toujours accordées avec plaisir : autorisations de séjour, exemptions du service militaire, subventions aux communes, etc.

Les discussions publiques sont à peu près nulles ; tout se fait dans les bureaux de ministères et le travail législatif est devenu une question de marchandage entre le gouvernement et la Délégation.

Cet état de choses n'est un secret pour personne ; aussi la population aspire-t-elle à exercer une action plus directe sur le mode de composition de cette assemblée.

La seconde motion présentée au Reichstag par le groupe alsacien-lorrain demande l'introduction en Alsace-Lorraine de la loi d'Empire sur la presse du 7 mai 1874.

La presse est encore régie par de vieilles lois françaises dont les prescriptions nombreuses déroutent les plus habiles juristes.

Naturellement ces lois sont, entre les mains du gouvernement, une arme traîtresse dont il ne néglige pas de se servir à certains moments. Pour remédier à cette situation, les députés d'Alsace-Lorraine réclament l'introduction de la loi allemande sur la presse.

Quant à la proposition relative à l'abolition de la dictature, elle n'a pas encore été présentée durant cette session. Elle avait été votée par le Reichstag pendant la précédente session, mais le Conseil fédéral est appelé à la ratifier, et il ne paraît pas y mettre d'empressement. Néanmoins, les députés d'Alsace-Lorraine veulent laisser le temps à cette haute assemblée de se prononcer.

La population allemande est ignorante de ce qui se passe en Alsace-Lorraine. Aussi arrive-t-il parfois que, lorsqu'elle entend, par les journaux, quelque immigré se plaindre des lois d'exception dont ils ont à souffrir, elle proteste contre le régime auquel sont soumis les annexés.

L'abbé Colbus, député de la Lorraine, doit porter devant le Reichstag la question de l'enseignement du français. M. Colbus compte sur l'appui du Centre et des Polonais qui sont logés à la même enseigne que les Alsaciens-Lorrains.

J. QUERCYTAÏN.

## Les conserves de viande

Le Journal officiel a promulgué hier matin la loi portant que les conserves de viande nécessaires à l'armée seront exclusivement achetées en France ou dans nos colonies et pays de protectorat, et seront fabriquées, sous le contrôle de l'Etat, avec du bétail indigène.

## A Madagascar

Le ministre de la guerre a reçu les télégrammes suivants, transmis *via* Port-Louis et arrivés le 13 janvier.

Le général Duchesne télégraphie de Tananarive 31 décembre :

« Le calme est à peu près rétabli en Emyrne ; la situation est satisfaisante dans la capitale. Des postes de Aaouassas sont échelonnés sur la route de Tamatave à Tananarive, où la circulation a repris.

« L'état sanitaire est relativement bon. »  
Par un autre télégramme du 6 janvier, le général commandant en chef fait connaître qu'un soulèvement survenu dans l'Est et dirigé contre les Hovas a échoué, grâce à l'intelligente intervention du docteur Besson et aux mesures militaires qui ont été prises.

Dans le Sud-Ouest de l'Emyrne, le calme paraît entièrement rétabli. Les derniers rebelles se sont enfuis vers le Sud où il sera nécessaire d'envoyer une troupe.

## Les Italiens en Abyssinie

Rome, 15 janvier.

On dément que Makall ait été débloqué par le colonel Albertone.

Les Choans, dans leur dernière attaque, sont arrivés jusqu'après des bastions, mais ont dû se retirer après avoir perdu beaucoup de monde par le feu et la mitraille. Ils ont six canons de montagne dirigés contre Makall, mais les tirs sont très mauvais et les dégâts causés insignifiants.

Actuellement, les Choans enserrant la forteresse de tous les côtés ; ils ont capté les sources. Néanmoins, on croit que les défenseurs auraient encore de l'eau pour dix jours et seraient largement fournis de vivres.

Cette situation laisse espérer que le général Baratieri arrivera à temps. La garnison compte actuellement une centaine de blessés et une trentaine de morts.

Avec les nouveaux envois, l'armée italienne en Afrique sera portée à la fin du mois à 40,000 hommes avec 20 batteries.

Les Derviches se réunissent à Ghedaref et

## INFORMATIONS

### La rentrée des Chambres

Mardi a eu lieu la rentrée du Parlement. M. de Maillé, doyen d'âge, présidait la séance de rentrée à la Chambre.

M. Henri Brisson a été réélu président par 291 suffrages.

M. Poincaré, vice-président sortant, a seul été réélu au premier tour par 199 voix. Le scrutin pour l'élection des trois vice-présidents, aura lieu demain.

Sept secrétaires, sur huit, ont été élus au premier tour. Ce sont : MM. Beziue, 278 voix ; Gaston Doumergue, 265 ; Laroze, 252 ; Mougnot, 232 ; Codet, 208 ; Ernest Carnot, 202 ; Déjean, 178 ; Henri Cochin, 158 ; Farjon, 150 ; Compayré, 133.

Les trois questeurs sortants ont été réélus : MM. Guillemet, 264 voix ; Bizarelli, 235 ; Royer, de la Meuse, 180.

La séance d'ouverture du Sénat a été présidée par M. Wallon, doyen d'âge, le père de la Constitution qui nous régit.

Après le discours du doyen et le tirage au sort des bureaux, le Sénat s'ajourne à jeudi pour la constitution du bureau définitif.

### La santé de M. Floquet

M. Floquet, sénateur, ancien président de la Chambre, est atteint de congestion pulmonaire. Voici le dernier bulletin de santé :

« Congestion pulmonaire d'origine grippale. Etat sérieux. »

### Les incompatibilités

Le gouvernement pourra communiquer dans quelques jours un texte définitif à la commission nommée par la Chambre pour l'examen du projet tendant à établir une incompatibilité entre le mandat de député ou de sénateur et un certain nombre de fonctions publiques.

— Imbécile !  
M. de la Jaune se sentit humilié, de cette apostrophe. Il protesta en termes parlementaires. Vieille habitude du palais de Versailles. Et comme elle faisait la sourde oreille, il conclut, nettement :

— Edwige, avec tout ton esprit et ton intelligence tu me ferais commettre quelque sottise. Aussi ne t'ai-je pas consultée. J'ai dit oui, et c'est oui.

— Quel père es-tu donc ?

— Tu n'as pas besoin de me souffler le visage avec mon infamie, va ! j'en ai conscience. Donner Ida mon enfant adorée, à cet assassin, encore dégoutant du sang de Jeuriot et de sa servante... C'est une effroyable destinée ; cependant il la faut subir. Nous n'obtiendront le silence de Souchet qu'à ce prix. Souchet nous tient ; notre intérêt est de le ménager, au moins quand il présente. Plus tard nous verrons s'il n'est pas possible...

Elle termina la phrase qui était au bout des lèvres de son amant :

— Oui... nous verrons à faire disparaître ce Souchet. Cet instrument docile jusqu'à ce jour devient dangereux, nous le supprimerons. L'Amérique est grande : il trembla d'avoir été deviné, même par son associée.

— Pas de bêtise, dit-il. Raisonnons de sang-froid : la justice va pourchasser Souchet. Pendant qu'elle sera occupée à cette besogne ingrate, nous autres nous voyagerons vers New-York. Le legs me sera remis par le sollicitor Bradbury. Nous reviendrons ici jouir de notre fortune en faisant un sort honnête à Souchet, *mon genre*, désormais connu sous le nom de Marc Bonnamy, Pavillon honoré, je couvrirai la marchandise.

— Ce n'est pas fort, répliqua-t-elle, et comme combinaison et comme moyen. J'ai mieux que cela dans mon sac. Ecoute !

— Voyons ça.

— Miss Edwige baissa la voix.

— Si je m'oppose à ce mariage, reprit-elle, c'est que j'ai l'orgueil de ton nom. Je ne veux point voir ta fille

— Allez, Souchet, ordonna-t-il, allez ! Que ce soit promptement fait !

Et Souchet, éperdu fou de l'ivresse d'amour, inconscient, répondit :

— Demain, à cinq heures, tout ce que vous ordonnez sera exécuté.

.....  
C'est fait !

Les cadavres de M. Jeuriot et de Philippine Rueil sont à la Morgue, soumis à l'autopsie du docteur Bergeron.

Le successeur de Tardieu, praticien habile va déclarer *ex professo* qu'il a fallu une main vigoureuse pour assommer d'un seul coup, sans que la victime ait eu la force de pousser un cri. La police va envoyer dans tous les ports d'embarquement ses plus fins limiers. Tous les paquebots en partance vont être surveillés. Peine inutile, Souchet est dans ce grenier. Nul ne viendra l'y rechercher, car M. de la Jaune est une sommité républicaine qui impose le respect. Dans quelques jours, quand la curiosité publique sera rassasiée du fait et que les journaux seront muets, ils fuiront tous ensemble. Souchet n'a plus qu'à attendre : son bonheur approche, Ida va être sa femme.

Pendant qu'il est plongé dans ces réflexions, qui lui font oublier son crime, M. de la Jaune est descendu, il a rejoint miss Edwige.

Elle l'attendait avec impatience.

Dès qu'il parut :

— Eh bien ! lui dit-elle vivement.

— Il ne veut pas partir. Il m'a signifié qu'il resterait ici. Nous sommes dans la main de Souchet. Il veut Ida !... Il m'a clairement fait connaître sa volonté. Il n'en démordra point. Ce garçon est fou d'amour.

— Et qu'as-tu répondu à ces exigences ?

— Il n'y avait autre chose à lui dire que : Oui. J'ai dit oui.

Elle fit un grand geste d'indignation en levant ses bras en l'air, puis, regardant son amant dans le blanc des yeux, elle lui dit d'une voix calme :

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 12

LA

## FIANÇÉE DE L'ASSASSIN

PAR PAUL TIMON

IV

2,500,000 francs

Aucune tuile ne tombe plus lourdement sur la tête qu'une gratitude imméritée.

Souchet baissa les yeux.

.....  
En proie au remords, il laissait à ses bœufs pour courir chez M. de la Jaune. Là, il revoyait Ida, celle qu'il appelait sa fiancée, celle qui serait sa femme, quand ? comment ? Qu'importait, puisqu'ils s'aimaient tendrement tous les deux !

Cependant la sourde opposition de Miss Edwige continuait son train. Les mois s'écoulaient, l'intimité des jeunes gens devenant plus parfaite. L'intérêt du député pour lui s'affirmait plus vif. Un jour que Souchet le suppliait de mettre un terme à cette longue épreuve en lui accordant la main d'Ida, M. de la Jaune lui annonça que son voyage à New-York avait été très utile.

— Ma conviction est aujourd'hui arrêtée. Je suis héritier de M. John Browtholder, si je le veux.

Et plus has :

— Si vous le voulez, ajouta-t-il. Le voulez-vous, Souchet ? voulez-vous, Ida.

— Ah ! toute ma vie pour qu'elle soit ma femme, répondit l'élevé.

M. de la Jaune fit un geste sinistre.

devenir la femme de ce rustre réclamé par Monsieur de Paris. Notre situation étant grave, il faut y porter un remède énergique. Puisque je suis belle et que ton imbécile est jeune, enflammé, brûlé de désirs, autorise-moi à faire la coquette avec lui. Je me charge d'être irrésistible. Toi, de ton côté, tu deviendras un tigre de jalousie... Ah ! pour Dieu, pas de bégueulerie !... Vois comme c'est facile... Je suis en tête-à-tête avec ce garçon... Je lui moule l'imagination... Il va céder... Brusquement tu fais irruption dans la chambre. Par hasard un revolver se trouve à ta portée... Qui donc oserait demander des explications à M. de la Jaune, député, presque un personnage... dans l'Etat, si tu avais surtout l'adresse de tuer raide ton rival.

— Ton moyen est certes ingénieux, mais en ces matières secrètes je n'aime pas les coups de feu, ils font trop de bruit.

— Assomme alors...

— Non, il y aurait similitude entre cette mort et celle des deux autres...

— C'est vrai. Etrangle !... Etrangle !...

— Je puis avoir le dessous, et tout est perdu. Il faudrait qu'il disparût simplement.

Elle éclata de rire...

— Avouons, fit-elle observer cyniquement, que nous sommes de franches canailles !

— Bah ! il n'y a que le premier pas qui coûte, Edwige. Je touche au but ; je vais l'atteindre. Un mot, un geste de Souchet, tout s'effondre...

— Alors, tu goûte mon projet ?

— Oui ! je ne diffère avec toi que sur la mode d'exécution...

Elle eut une idée.

— Quand par'ons nous ? demanda-t-elle.

— Par le paquebot qui part d'Anvers le 15 octobre, c'est-à-dire dans dix jours.

(A suivre).

semblent avoir pour objectif la direction d'Axum-Adna.

Londres, 15 janvier.

On télégraphie d'Odessa au *Daily Graphic* : « La Russie étudie avec soin les intentions du général Baratieri en Ethiopie. Le gouvernement du Tzar n'a encore fait aucune représentation directe au Cabinet italien, mais on croit savoir, dans les cercles officiels, que le prince Lobanof a exprimé ses vues au chancelier allemand afin que l'Allemagne puisse avertir son allié du danger qu'elle courrait en cherchant à porter atteinte aux intérêts du Négus. »

**Les troubles du Transvaal**

Johannesburg, 15 janvier.

Demain aura lieu une manifestation des Boërs destinée à démontrer la puissance de la République. Elle consistera dans le défilé de douze mille Burghers armés, à travers les rues de la ville. Ce sera également une satisfaction donnée aux Burghers.

Déjà un millier de Burghers ont défilé aujourd'hui dans la ville, où leur passage a causé une certaine émotion.

**A Carmaux**

Les conseillers municipaux de Carmaux, les membres du Comité républicain socialiste de la deuxième circonscription et du conseil syndical des mineurs ont voté dimanche soir, en réunion, un ordre du jour qu'on nous communique à l'instant :

« Considérant que l'impossibilité de construire la verrerie à Carmaux n'a pas été suffisamment démontrée; que les arbitres ont également négligé de voir la portée politique de leur décision et ne se sont occupés que de la question purement économique, bien moins importante; que pour un avantage bien minime, nullement démontré, les arbitres, négligeant tous les sacrifices consentis pour la défense de l'intérêt général, ont laissé décapiter Carmaux qu'ils représentaient naguère comme la citadelle avancée de tout le parti ;

« Protestent énergiquement contre la sentence rendue le 6 janvier; prennent l'engagement devant la France socialiste, malgré la sentence méconnaissant les droits de Carmaux, de continuer comme par le passé à faire leur devoir de citoyens; invitent les électeurs de la deuxième circonscription à lutter plus ardemment que jamais pour le socialisme contre l'opportunisme et la réaction.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Palmes académiques**

Lundi, le personnel de la préfecture du Lot s'est rendu dans le cabinet de M. Dauchez, secrétaire général, pour le féliciter de la distinction dont il vient d'être l'objet de la part du ministre de l'instruction publique.

En remettant à M. Dauchez les insignes de sa nouvelle distinction, M. Guiraudies-Capdeville, chef de division, s'est fait l'interprète des employés.

Le même personnel s'est rendu dans le bureau de M. Feyt, sous-chef de division, pour lui adresser aussi des félicitations pour la même distinction qu'il vient d'obtenir.

C'est M. Boisse, sous-chef de division, qui a félicité M. Feyt et lui a remis les palmes que lui offraient ses camarades.

**Conférences à l'école normale**

MM. les professeurs de l'école normale d'instituteurs donnent, tous les lundis soirs, des conférences ou leçons pour les adultes de 13 à 20 ans, anciens élèves des écoles laïques de Cahors.

M. Cahier, professeur de sciences, en a déjà fait une sur la respiration et l'hygiène de la respiration, et M. Barcus, professeur de lettres, en a fait lundi dernier une seconde sur Clément-Marot.

M. Marlas, directeur de l'école de la rue du Lycée, en avait fait une le lundi précédent sur « le soldat d'aujourd'hui et le soldat d'autrefois. »

La prochaine conférence sera faite par M. Fontenaille, qui traitera le sujet suivant : « Deux jours de Révolution. »

Nous engageons vivement les anciens élèves des écoles du Vieux-Palais et de la rue du Lycée, à se faire inscrire chez M. Vidal ou chez M. Marlas. Ces cours d'adulte, ouverts aujourd'hui un peu partout, répondent à une nécessité de plus en plus évidente.

**Instruction publique**

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie, en date du 13 janvier 1896, Mlle Marie Bourseul, institutrice adjointe stagiaire à St-Céré, est nommée institutrice stagiaire chargée de la di-

rection de l'école publique de Teyssier, en remplacement de Mlle Pressouyre.

**Conseil départemental**

Le conseil départemental se réunira le jeudi 16 janvier à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur diverses affaires dont l'examen lui appartient.

Ordre du jour : 1° Peine de la censure proposée contre un instituteur. — 2° Castelnau : nomination d'un délégué cantonal. — 3° Gourdon, Saint-Romain : fixation du siège de l'école. — 4° Saint-Perdoux : secrétariat de mairie.

**Clôture de la chasse**

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 7 janvier, approuvé par décision ministérielle du 9 janvier, la chasse sera close dans le département du Lot, le dimanche soir, 26 janvier 1896.

La clôture de la chasse à courre, à cor et à cris est fixée également au même jour.

Toute personne munie d'un permis de chasse pourra chasser avec des cannes à feu jusqu'au 31 mars 1896 inclusivement, sur ses terres ou sur la propriété d'autrui avec son consentement, les oiseaux de passage dont les espèces sont ci-après déterminées, savoir : 1° la bécasse ; 2° la grive ; 3° le tourdre ; 4° l'alouette de passage.

La chasse du gibier d'eau, tel que oies et canards sauvages, sarcelles, pontes d'eau, macreuses, bécassines et plongeurs, sera permise jusqu'au 31 mars sur les étangs, les cours d'eau et leurs abords.

Les oiseaux d'eau et de passage, dont la chasse est exceptionnellement autorisée, ne pourront être vendus, mis en vente, achetés, transportés et colportés que s'ils sont couverts de leurs plumes.

**Mérite Agricole**

Sont nommés officiers dans l'ordre du mérite agricole :

- M. Crocq, conseiller municipal à Bouziès-Haut;
- M. Durand, propriétaire à Pierre-Levade ;
- M. Lescoul, vétérinaire à Sérignac.

**Prévoyants Français**

Les Prévoyants français de la 48<sup>e</sup> section, se sont réunis dimanche soir dans un banquet fraternel, au buffet de la gare.

Cette fête de famille a été au moins aussi agréable que celle de l'année précédente ; chacun s'est retiré satisfait, emportant un très bon souvenir. On s'est donné rendez-vous à l'année prochaine.

L'assemblée générale annuelle avait eu lieu à 2 heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Ont été élus : **Présidents d'honneur** : MM. Roussel, chevalier de la Légion d'honneur, auditeur au Conseil d'Etat ; Ausset, Théodore, chevalier de la Légion d'honneur, conducteur principal des ponts et chaussées.

**Président** : M. Daynard, officier d'académie conseiller municipal.

**Vice-président** : M. Rouffi, conseiller municipal.

**Secrétaire** : M. Ausset, Jules, contrôleur des Contributions directes.

**Comptable** : M. Blanchard, professeur de mathématiques au Lycée.

**Treasorier** : M. Guiraud, commis des ponts et chaussées.

**Treasorier-adjoint** : M. Verdier fils, horloger.

**Secrétaire-adjoint** : M. Trabouyé, commis des ponts et chaussées.

**Archiviste** : M. Delpéch, garçon de bureau à la préfecture.

**Conseil de surveillance :**

- M. Lacaze, avoué,
- M. Larrive aîné, négociant.
- M. Jacques Valette.
- M. Bourgoïn, directeur de l'usine à gaz.
- M. l'abbé Magne.

**Les listes électorales**

Nous croyons utile de remettre sous les yeux de nos lecteurs ce que le *Progrès* publiait l'an dernier, sur l'importance de l'inscription de chaque électeur sur les listes électorales.

Nous sommes entrés, depuis quelques jours, dans la période annuelle de la révision des listes électorales ; cette période prendra fin, en ce qui concerne les réclamations ayant pour objet l'inscription ou la radiation des électeurs, le 4 février prochain.

Dans toutes les communes, des affiches ont prévenu les électeurs, et tous les journaux, à quelque opinion qu'ils appartiennent, insèrent des avis ; mais il est à craindre qu'il y ait cette année encore, comme les années précédentes, des indifférents qui ne prendront pas la peine de se déranger pour vérifier s'ils sont inscrits et qui se plaindront ensuite de ne pas pouvoir remplir leurs devoirs d'électeurs.

C'est à ces indifférents que nous nous adressons ; ce sont eux que nous invitons d'une ma-

re pressante, à se rendre à la Mairie de leur commune pour vérifier s'ils sont inscrits sur les listes électorales et pour réclamer leur inscription si pour un motif quelconque, leur nom a été oublié.

Ils éviteront ainsi l'ennui, au jour d'une élection, qu'il s'agisse de la nomination d'un député ou d'un conseiller municipal, de se voir refuser leur bulletin de vote par le président du bureau électoral.

On peut avoir toutes les qualités requises pour être électeur ; mais si l'on ne figure pas sur les listes électorales, toutes ces qualités ne servent à rien.

La loi ne reconnaît pour électeur que le citoyen qui est inscrit ; celui-là seul peut participer à un vote.

Mais, — disent les indifférents, — j'étais inscrit l'année dernière et j'ai voté à la dernière élection ; je suis donc certain d'être inscrit cette année. Pourquoi me dérangerais-je ?

Pourquoi ? Mais tout simplement parce que votre nom peut avoir été oublié, cette année, par l'employé qui a transcrit les listes, ou parce que votre nom a pu être défiguré dans la transcription, ou encore parce que, si vous avez changé de domicile, il est bon que vous fassiez connaître votre nouveau domicile pour que la carte d'électeur qui vous est destinée arrive sûrement entre vos mains.

D'autres objectent : Quand on doit m'envoyer ma feuille d'imposition, le percepteur sait bien me trouver où je suis ; pourquoi ne me trouverait-on pas pour m'envoyer ma carte d'électeur ? Ceux-là oublient que les deux services ne sont pas les mêmes, et que les mêmes employés ne sont pas chargés de dresser la liste des contribuables qui doivent l'impôt et la liste des électeurs. On peut bien, évidemment, consulter la liste des électeurs, et réciproquement, mais ce n'est pas une obligation légale.

Par conséquent, de ce que dans une commune on paie des impositions, il ne s'en suit pas que forcément, on ait été inscrit d'office sur les listes électorales ; on a le droit d'être inscrit, et c'est ce droit que nous engageons les électeurs à faire valoir en allant vérifier les listes.

Tenez pour certain que les adversaires de la République ne négligent pas de vérifier leur inscription ; pourquoi les républicains se montreraient-ils moins soucieux de leur devoir ?

C'est un devoir impérieux, pour tout citoyen qui veut être digne de ce nom, d'exercer ses droits d'électeur, et pour exercer ces droits, d'aller vérifier son inscription sur les listes électorales, et, au besoin, celle du citoyen qu'il connaît ; aucun de nos amis, nous en avons l'assurance, ne manquera à ce devoir.

Cette année, la liste électorale présente encore plus d'importance, attendu que les élections municipales auront lieu au mois de mai prochain.

**Société agricole et industrielle du Lot**

**CONCOURS D'ANIMAUX GRAS**

Le 1<sup>er</sup> février prochain, jour de foire, aura lieu à Cahors le grand concours d'animaux gras, organisé sur la place Thiers, par la Société Agricole.

Allocation de l'Etat : 375 francs.

Voici la liste des primes qui seront distribuées :

Bêtes à corne. — Bœufs ou vaches	
1	Une prime de 150 fr. de la ville de Cahors
2	— 130 fr. de la Société
3	— 120 —
4	— 110 —
5	— 100 —
6	— 90 —
7	— 85 —
8	— 80 —
Bêtes à laine. — Moutons et brebis	
(Lots de 3 têtes)	
1	Une prime de 50 fr. de la Société
2	— 45 —
3	— 40 —
4	— 35 —
5	— 30 —
6	— 25 —
7	— 20 —
8	— 15 —
Total..... 1,125	

Les animaux devront être rendus sur le champ de foire à une heure précise.

Les bêtes à laine devront être par lots de 3 têtes.

Elles devront être fraîchement tondues.

Les propriétaires engraisseurs pourront seuls prendre part au concours.

Le Président de la Société, Chevalier

de la Légion d'honneur,

Dr REY.

**Le courrier de Cahors à Moissac**

Quelques modifications viennent d'être apportées au service du courrier de Cahors à Moissac.

Depuis quelques jours, une troisième distribution a lieu à Montcuq le soir à 6 h. 1/2 pour les correspondances de Paris et du Midi. Cette nou-

velle organisation accélère de plus de 12 heures la distribution de ces correspondances.

En outre le courrier à pied de Montcuq à Lanzerette, qui part le soir vers 7 h. emporte également les correspondances pour Paris, le Midi, Cahors et le département, et assure une plus prompt expédition des correspondances qui séjournaient autrefois dans le bureau de Montcuq.

**Militaires non retraités ayant 14 ans de service**

Le Comité du Lot a l'honneur d'inviter tous les anciens militaires faisant partie de cette catégorie, de vouloir bien faire parvenir au siège du Comité, rue du Château-du-Roi, 4, leurs états de services en y joignant 0 fr. 50 pour les frais d'inscription.

Une réunion aura lieu à cet effet, dimanche 19 janvier courant, dans une salle de la Mairie de Cahors.

Le Président,

J.-P. ANDRIEU.

**Marché-foire du 11 janvier**

Le marché-foire de Cahors de samedi dernier n'a pas été très important à cause de son rapprochement de la foire du 3. En voici la mercerie :

Bœufs gras, de 37 à 38 fr. les 50 kilos ; attelages, de 500 à 900 fr. la paire ; porcs gras, de 38 à 45 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 20 à 40 fr. la pièce, selon grosseur ; moutons gras, 0 fr. 70 à 0 fr. 75 ; oies grasses, de 0,70 à 0,75 le demi-kilo. Blé, 14 fr. 50 l'hectolitre ; maïs, 11 fr. l'hectolitre.

Poulets, 0,75 le demi kilo ; dindes, 0,55 ; truffes, 9 fr. 50 le demi kilo ; œufs, 0,95 la douzaine.

**Vol d'une voiture**

Samedi dernier, M. Basile Bord, propriétaire, rue des Trois-Baudus, à Cahors, avait laissé stationner sa voiture au Port-Bullier, aux abords du café Valéry.

En rentrant chez lui, vers 10 heures du soir, il constata, non sans stupéfaction, la disparition de sa voiture.

M. Bord s'est empressé de faire part de ce vol à la police.

**Catus**

Le résultat du concours annuel de porcs gras tenu à Catus le jour de la foire du 13 janvier, a été le suivant :

- 1<sup>er</sup> prix, 30 francs, à Lazorgue, à Flory, commune de Catus. — 2<sup>e</sup> prix, 35 francs, à Tillou, à Pagel, commune de Catus. — 3<sup>e</sup> prix, 20 francs, à Edmond Destal, à Lavercaillère. — 4<sup>e</sup> prix, 15 francs, à Baldy, à Flory, commune de Catus. — 5<sup>e</sup> prix, 10 francs, à Salignes, à Marines, commune de Catus. — 6<sup>e</sup> prix, 5 francs, à Joachim Cazes, à Lapoujade, commune de Lherm. — 7<sup>e</sup> prix, 5 francs, à Delsol, boucher à Catus.

Les deux derniers prix qui ne figuraient pas au programme du concours, ont été créés par la commission du jury pour témoigner aux exposants, dans une plus grande mesure, l'admiration qu'elle avait pour les beaux et nombreux animaux exposés et qui s'équivalaient presque en qualité et en poids.

A signaler cependant le porc qui a obtenu le premier prix, qui pesait exactement 334 kilogrammes. Ce porc a été vendu 43 fr. 50 les 50 kilos, poids vif.

Notre foire du 13 janvier a été relativement belle, nonobstant le temps rigoureux et la coïncidence de diverses foires des environs, et il s'est traité pas mal d'affaires.

Le foirail aux bœufs était bien garni ; beaucoup de moutons et de belle qualité ; comme toujours et surtout remarquable foirail aux porcs.

Les cours pratiqués ont été ceux des précédentes foires de la région, avec, toutefois, légère tendance à la baisse.

**Puy-l'Evêque**

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la résidence de M. le conducteur des ponts et chaussées, chargé de la navigation dans notre région, vient d'être définitivement fixée à Puy-l'Evêque.

Nous profitons de cette circonstance pour adresser à M. Roques, le successeur de M. Labro, nos souhaits de bienvenue et lui dire que les sympathies dont il avait su s'entourer dans la ville qu'il vient de quitter, ne lui feront pas défaut dans sa nouvelle résidence.

**Rigeac**

M. Lacombe, capitaine de gendarmerie, qui avait été nommé commandant à Sétif, province de Constantine, a été, sur sa demande, nommé à la résidence d'Auch.

M. Allanche, avoué, licencié en droit, est nommé juge suppléant au tribunal civil, en

remplacement de M. Malrieu, nommé juge au même tribunal.

Dans la nuit de dimanche à lundi, divers vols ont été commis dans la banlieue de notre ville, par des rôleurs de nuit encore inconnus, mais qui seront découverts parce qu'ils procèdent avec une audace peu ordinaire.

Sur le Cingle, ils ont fracturé la porte d'une maisonnette appartenant à M. Lapergue, maréchal ferrant, et ont enlevé tous les outils qui s'y trouvaient enfermés.

Au village du Sud, près de Lacassagnole, ils ont pénétré, par effraction, dans une maison habitée par M. Roques, métayer, et volé des lapins.

Dans le même village, ils ont pénétré, toujours par effraction, dans le rez-de-chaussée de la maison Galtier, pendant que celui-ci et sa famille étaient couchés à l'étage supérieur, et ont soustrait environ quinze kilogrammes de lard.

Dans le voisinage du même village, à Malaret, ils ont volé dans une étable une dizaine de lapins appartenant à M. Olivier.

Espérons que ces audacieux voleurs ne tarderont pas à tomber entre les mains de la justice.

**Labastide-Murat**

Par suite de la rigueur du temps, la foire du second lundi de janvier a été d'une faible importance.

Très peu de bœufs au foirail. Les transactions suivaient le cours des foires précédentes.

Les bêtes à laine, n'avaient pas d'acquéreurs. Les pores gras de première qualité 45 fr. les 50 kilogrammes vifs.

Le grain n'avait pas subi de modification, toujours au même prix dérisoire.

Un lièvre de 5 à 6 fr.

Un perdreau de 2 fr. à 2 fr. 50.

Les grives de 0 fr. 40 à 0 fr. 50 pièce.

La volaille 0 fr. 50 la livre.

Les œufs de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 la douzaine.

**Variétés**

**La vie des Boërs**

C'est un singulier peuple que ce peuple Boër qui lutte avec tant d'opiniâtreté pour conserver son indépendance, et sur lequel le coup de main hardi, mais stérile, du docteur Jamson vient d'appeler de nouveau l'attention de l'Europe.

Cette République du Transvaal, une des principales Républiques indépendantes fondées par les Boërs, est d'ailleurs dans une situation bien particulière depuis qu'on s'est avisé de la richesse incalculable de son sous-sol. A la tête de cette République, qui excite si fort les convoitises de M. Rhodes, se trouve un président dont la physiognomie originale et puissante, décrite il y a quelques mois par un voyageur français, rédacteur du *Journal des Débats*, notre distingué compatriote, M. Henri Bousquet, de Rodez, montre mieux qu'un long article, en face de quels rudes adversaires se trouvent les étrangers se disputant le territoire de l'Afrique australe.

M. Bousquet, ayant été introduit dans la pièce qui sert de salon à la « Maison Blanche » du Transvaal se trouva en présence de Son Honneur le président Paul Krüger. Voici le portrait qu'il en trace :

« Un géant, de carrure énorme, le front vaste et nu comme un roc, les yeux cachés sous de lourdes paupières molles, la figure glabre, les joues larges, le bas du visage carré, massif, volontaire, et, sous le menton, une toison de longs poils fauves qui fait ressembler cette tête originale et puissante à un muse de lion. Il parle, nous souhaite le bonjour d'une voix rauque : son *gote dag* est un rugissement. »

Le président Krüger exprima à notre compatriote toute la sympathie qu'il éprouvait pour la France ; il mit aussitôt la conversation sur le terrain de Madagascar, demandant si « nous n'avions pas peur des anglais » et en posant cette question ses yeux brillaient d'un éclat très significatif. Puis, pendant que l'interprète lui transmettait la réponse de M. Bousquet, il se livrait aux occupations les plus familières. Laissons la parole au voyageur :

« Le président fouille dans la poche de sa redingote, en tire une pipe énorme, la nettoie, souffle dedans, la bourre, l'allume avec un soin minutieux. Puis, dans un vaste plat, qui lui sert de crachoir, il expectore abondamment et, embarrassé d'une inopportune obstruction nasale, il se mouche à la paysanne, paisiblement sans fausse honte, sans le secours de linges superflus. »

Mais ce qui n'a rien d'élégant chez l'homme privé et qui, dans une audience de chef d'Etat, choque si violemment les règles du protocole, nous semble ici tout naturel.

Qu'importe à cet homme, qui est vraiment un homme dans le sens le plus simple, mais le plus matériel du mot, les soucis du décorum, et ce que nous appelons les bienséances ? C'est une force de la nature, un être que la civilisation n'a pas atteint, qui est resté vierge des influences

artificielles qui régissent nos mouvements, commandent notre volonté. Et je me rappelle ce trait qui me fut conté et dont je me défiais jusqu'à cette heure ; Krüger, à Londres, invité à dîner chez un ministre, arrivant avant l'heure, introduit dans le hall où flambait un bon feu, et pris de froid, se déchaussa pour réchauffer au foyer ses pieds engourdis. Qu'y a-t-il de commun entre lui, roi de la prairie, chef de paysans libres, et les lois du code social ? Où, comment sous quelle discipline ce cerveau puissant, qui jamais ne conçut que des choses simples se fut-il plié à l'esclavage compliqué des conventions mondaines ? Voilà pour le président ; disons maintenant quelques mots des Boërs, les descendants de cette poignée de colons hollandais établis au Cap, il y a deux siècles, qui, au nombre de 600 environ au début, sont aujourd'hui au nombre de 300.000. Détail à noter : les Hollandais ne sont pas les seuls ancêtres des Boërs ; les Français, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, vinrent grossir la petite colonie, et c'est grâce à cette double origine que l'on trouve aujourd'hui encore tant de noms propres français dans la République du Transvaal.

Les Boërs sont des gens vigoureux, industriels, de mœurs simples et tranquilles. Presque tous portent des noms bibliques ; on trouve chez eux, sur la grande table ronde qui orne leur salon, une vieille Bible de famille, dont chaque soir ils lisent à haute voix un chapitre.

La Bible et un livre de cantiques, telles sont leurs seules lectures. Ils n'ont point de journaux et n'ont pas le temps de s'instruire. Vivant isolé, chacun d'eux est forcé de faire à la fois tous les métiers, tour à tour laboureur, éleveur, jardinier, charpentier, carrossier, forgeron, sellier, tailleur, cordonnier, architecte, médecin. Ils ont d'immenses troupeaux, quelquefois 20,000 moutons, des centaines de chevaux, de bœufs, de mules. Ils possèdent des terres qui seraient en France de petits Etats ; plusieurs propriétés ont une étendue de 10,000 à 20,000 hectares.

Le berger, dit un autre voyageur, laisse souvent son toit de chaume pour conduire son troupeau à de nouveaux pâturages. Il jout alors sous la tente des plaisirs de la vie nomade. Quand la sécheresse sévit, ce qui arrive souvent, il s'en va quelquefois bien loin chercher subsistance avec ses moutons, chez des bergers plus fortunés. Chaque soir, le pasteur ramène le troupeau au bercail par crainte du chacal et du léopard qui abondent dans les pays montagneux. Quant aux chevaux et autre bétail, ils courent en liberté et ne sont ramenés à la ferme que lorsqu'on en a besoin ; mais souvent ils sont éloignés à de grandes distances et il faut les chercher longtemps et sur d'autres terres.

Le Boër est généralement très hospitalier et affable jusqu'à la familiarité avec les personnes qu'il voit même pour la première fois. Le voyageur ne doit pas oublier de serrer la main à toute la famille ni de traiter le maître d'oncle ou de frère ; Quant à la dame de la maison, elle ne se montrerait pas aimable s'il ne prenait garde de l'appeler tante. »

Un tel peuple éparpillé dans les Etats libres et dans les colonies anglaises du Cap se laissera bien difficilement absorber par la race anglo-saxonne ; en tout cas, cette absorption ne s'effectuera jamais par la violence. Mais il est à craindre que les Boërs ne soient un jour submergés par les flots de l'immigration britannique et allemande. Déjà ils sont en minorité dans la République du Transvaal où les étrangers ont formé une sorte d'« Union Nationale » qui revendique, chaque jour avec plus d'aplomb, les droits politiques réservés aux citoyens de la République.

**VITICULTURE**

**Reconstitution des vignes**

M. l'abbé Farel a donné au congrès de Marcellac, différents conseils que les viticulteurs liront avec le plus vif intérêt et que nous empruntons au compte-rendu de ce congrès.

Voici en substance les observations de M. l'abbé Farel, au sujet de la reconstitution des vignes.

Des plants directs, il n'en faut pas, car ils ne donnent qu'un mauvais pied et un mauvais vin, à goût de punaise.

Il faut des plants américains, avec greffons du pays.

Il ne faut pas non plus de greffé et raciné ; car on est presque toujours exploité et trompé. On est trompé pour la racine et pour le greffon.

De plus, il coûte 2, 3, 4 fois plus cher, et l'on perd 3 ans d'avance en quantité de rendement ; cela résulte clairement de ses propres expériences, pratiquées sur 7 hectares du même terrain planté en l'un et en l'autre. Il faut de préférence greffer sur place.

Quelques membres font alors quelques observations auxquelles M. l'abbé se réserve de répondre tout à l'heure en parlant de la greffe.

Quel plant faut-il adopter ?

M. Farel distingue deux catégories de terrain : ce que tout le monde appelle le bon et le mauvais.

Dans le bon, il faut le *Riparia*. Lequel, puisqu'on distingue 365 variétés ?

Il signale le *Portalis* ou *gloire de Montpellier* qui supporte un terrain de 12 0/0 de calcaire, et même 40 0/0 quand il y a, comme il semble y avoir à Marcellac, le correctif de sulfate de fer dans les mêmes proportions.

Ce plant semble convenir à nos pays.

Le mauvais terrain doit recevoir le *Rupestriv*. Parmi les 12 mille variétés, il signale le *Rupestriv Monticola*, qui ne vaut rien pour les bons terrains à raison de sa vigueur même. Il produit alors beaucoup de feuillage et peu de fruit.

Comment se procurer du bon plant ? C'est la grande difficulté, sur laquelle on insiste à bon droit, chaque fournisseur trompant à qui mieux mieux.

Il faut un pépiniériste non pas seulement consciencieux, mais encore très entendu pour qu'il ne soit pas trompé lui-même.

Quand on a le plant, préparer la terre par un défonçage de 40 à 50 centimètres environ.

Planter de 1<sup>m</sup> 50 à 1<sup>m</sup> 60. Pour faciliter le labour, il plante lui-même à 1<sup>m</sup> 70.

Biner à 12 centimètres, pour ne point endommager les racines ; mais biner aussi souvent que l'exige l'apparition des herbes.

Judicieuses observations sur la façon de prélever les échantillons pour faire l'analyse des terres : faire des trous carrés dans plusieurs points du champ à analyser, puis au moyen d'une pelle lever dans chacun une tranche allant de la surface extérieure à l'extrémité intérieure de la terre meuble et mêler les échantillons.

A quelle profondeur faut-il planter ? A 30 centim. au maximum. Mettre une poignée de terre fine sous le pied et étendre les racines pardessus. Il est très important de tasser la terre, d'enlever les herbes par un binage fréquent ; mais il n'est nullement nécessaire de mettre du fumier en plantant. Il vaut mieux le réserver pour la 3<sup>e</sup> année, alors que la vigne est en mesure de donner : *donnant, donnant*.

Les griffons coupés à l'automne pour être utilisés fin mai doivent être conservés dans du sable sec, et ne doivent pas être touchés et remués sous peine de dessiccation. On ne doit pas mouiller le sable. Avec cette précaution, on peut les conserver jusqu'à 18 mois.

Prendre 4 boutons pour augmenter les chances de réussite. Le plus haut seul prendra. S'il est emporté, les suivants le remplaceront. La vigne est déjà montée.

Il a greffé sur une étendue de 850 hectares et le minimum des reprises est de 95 0/0 ; ordinairement il est de 98 0/0 ; en 95 il a été de 100 0/0. Il emploie la greffe en fente simple s'appliquant à bien appliquer d'un côté seulement.

A quelle époque faut-il greffer ? On greffe à toutes les époques, mais avec des précautions spéciales que chacun ne peut prendre.

Il faut attendre que le temps soit arrêté et fixe ; car le froid peut facilement empêcher le succès. Ordinairement vers la dernière quinzaine de mai ou au commencement de juin. S'il y a alors trop de sève, il faut avoir la précaution de décapiter le porte-greffe quelques jours à l'avance.

Un congressiste prend la parole pour revenir sur une question déjà visée : la difficulté de se procurer du bon plant, de provenance sûre.

Après diverses observations on conclut à la nécessité de se syndiquer comme on a dû le faire dans le Gers, où le syndicat possède maintenant une pépinière de 400 mille pieds, des instruments aratoires, notamment des défonceuses à la vapeur qu'elle loue à prix réduit au bénéfice du producteur. Les préventions contre les nouvelles plantations n'étaient pas moindres que dans notre vallon, attendu qu'au début le syndicat s'est engagé à défoncer, planter, soigner la vigne s'engageant à la remettre en parfait état de production, sans qu'il y manque un pied.

Que penser des *Hybrides Couderc* ? observe un membre. Cet hybride a du sang où si l'on veut, de la sève française. Quelle sera sa résistance et sa durée ? On n'en sait rien ; il n'a pas fait ses preuves et l'on peut craindre qu'il ne s'abatardise et ne disparaisse.

Les plants américains ont leur phylloxera comme la vigne française ; mais ils lui résistent en raison de leur vigueur jusqu'à 8 ans, époque où la fermeté et la résistance de l'écorce oblige le parasite à chercher ailleurs.

L'oidium peut se combattre efficacement par le soufre. Quant au black-rot, la vérité oblige à dire qu'il n'a pas encore de remède bien efficace.

On a dit que le sulfatage pratiqué de bonne heure peut être un remède préventif. Il faut le pratiquer à 3 ou 4 reprises pour ne pas laisser développer la maladie qui est très contagieuse.

Les instructions préfectorales ou ministérielles prescrivant de détruire tous les débris : feuilles, bois mort, etc., ont le grand inconvénient d'être impraticables et de n'aboutir à rien du tout, attendu que le vent emporte au loin les germes, comme aussi la terre elle-même les recèle dans son sein.

Dernier conseil : planter les bons terrains ; attendre pour les terrains maigres des hautes collines, crainte d'une déception et d'un échec.

**Bourse de Paris**

Cours du 16 Janvier 1896

**RENTES**

3 0/0.....compt.	101 22
3 0/0 amortissable.....compt.	100 55
4 1/2 0/0.....compt.	106 40

**A VENDRE**

Un break léger à quatre places, en bon état. — Prix modéré.

S'adresser au bureau du Journal.

**Aliment des Enfants**

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et les préserver des maladies du jeune âge, les principaux médecins de Paris, membres de l'Académie de médecine de France, ordonnent avec le plus heureux succès le véritable RACHAOUT DES ARABES DE DELANGRENIER, aliment très nutritif et par conséquent très fortifiant.

La renommée universelle qu'ont obtenue les Capsules Guyot et le Goudron Guyot — liqueur titrée et concentrée, — pour le traitement des rhumes, toux, bronchites, asthmes, catarrhes, a fait naître une quantité de produits similaires et d'imitations de toutes sortes, de nature à engendrer la confusion dans l'esprit du public. Pour être bien certain d'avoir les véritables Capsules Guyot et le véritable Goudron Guyot, vérifier sur l'étiquette du flacon l'adresse, 10, rue Jacob, Paris, maison L. Frère.

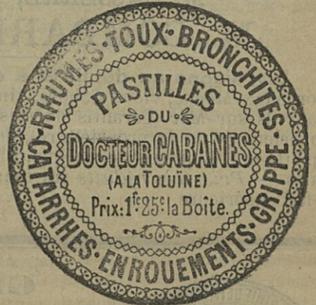
La température commence à s'abaisser, circonstance favorable au développement des microbes qui engendrent des bronchites, rhumes, catarrhes, grippe et l'influenza. Le *Sirope phéniqué de Vial* est l'antiseptique par excellence qui combat victorieusement ces diverses affections.

**GUERISON DES HERNIES**



BANDAGES SANS RESSORTS, brevets s. g. d. g.

Les récompenses obtenues par M. J. GLASER pour ses appareils herniaires prouvent une fois de plus les services que le spécialiste peut rendre aux personnes atteintes de cette cruelle infirmité. Sans faire de grandes phrases, nous dirons simplement à nos lecteurs intéressés que M. J. GLASER garantit l'efficacité, la solidité de ses bandages sans ressort brevetés, s. g. d. g., et la contention radicale de toute hernie quel que soit le cas ; contention indispensable pour obtenir guérison complète. Envoyer 0 60 centimes en timbres pour recevoir la brochure explicative pour connaître sa méthode à J. GLASER, spécialiste herniaire, propriétaire à Héricourt (Haute-Saône). Aussi engageons-nous vivement nos lecteurs à aller consulter M. J. GLASER à Auch, le 22 janvier, hôtel de France ; à Agen, le 23, hôtel des Ambassadeurs ; à Cahors, le 24, hôtel des Ambassadeurs ; à Montauban, le 25, hôtel de l'Europe ; à Toulouse, le 26, Grand hôtel de la Poste.



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépot PH<sup>l</sup> DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme ENMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LA POUPEE MODELE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11 fr. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme : 1<sup>o</sup> 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2<sup>o</sup> Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

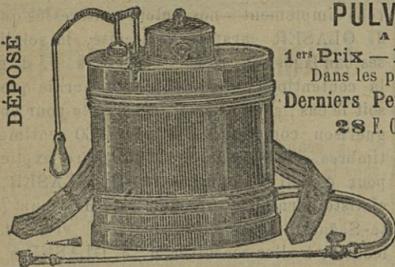
3<sup>o</sup> Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4<sup>o</sup> Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5<sup>o</sup> Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6<sup>o</sup> Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

PRIME GRATUITE  
A NOS LECTEURS

Tout lecteur du Journal du Lot n'a qu'à remplir le bulletin ci-dessous et à l'adresser, avant le 31 Décembre 1895 au Directeur du Gourmet, 12, rue Turbigo à Paris, pour recevoir gratuitement, pendant un mois, cette intéressante Revue de cuisine pratique dont l'abonnement annuel est de 5 fr. pour la France et de 6 fr. pour l'étranger.

M

désire recevoir le Gourmet gratuitement pendant un mois.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. Doucède envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

GRANDE MARQUE NATIONALE



CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p <sup>e</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. n° 1 375 fr. — —	id. n° 1 id. 450 fr. — —
id. n° 2 325 fr. — —	id. n° 2 id. 375 fr. — —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.



MAISON DE CONFIANCE  
POUR  
LA POSE DES DENTS  
Le Redressement  
à toutes les Opérations relatives  
à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune  
BRIVE (CORRÈZE)  
NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

GUÉRISON

Certaine et Radicale  
de toutes les  
AFFECTIONS  
de la PEAU  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Psoriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
MEMBRE DES  
PILULES D'ÉLÈRE variées  
dits incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les  
HOPITAUX avec le plus grand succès et  
présenté à l'Académie de Médecine ne  
dérange pas du travail, il est à la portée  
des petites bourses, et, dès le 2<sup>o</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.  
M. LEVORMAND, Néophticien Aide-  
Major des Hôpitaux N<sup>os</sup> 9, rue de Turin,  
PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

IMPUISSANCE

Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAELS, pharmacien, Lille. Envoyez discrètement.

Le propriétaire-gérant : LATTOU.